



Communauté métropolitaine
de Montréal

Le 1^{er} février 2018

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3A 3L6

☎ 514-350-2550
☎ 514-350-2599

OBJET : Projet de la Corporation internationale d'avitaillement de Montréal -
Réponse à une question de la Commission

Madame,

Nous avons bien reçu la plus récente question de la Commission à la Communauté qui va comme suit : « Dans votre rapport, l'une des exigences se lit comme suit : « Que la CIAM appuie financièrement, tel qu'annoncé en séances publiques, des projets de protection du fleuve Saint-Laurent ». Quelles seraient les thématiques que vous jugeriez les plus pertinentes à financer (faune, flore, qualité de l'eau, habitats, milieux humides, etc.)? ».

La réponse à cette question se trouve au Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal 2031 (PMAD), plus précisément au chapitre 3 de l'ouvrage qui porte le titre « Un Grand Montréal avec un environnement protégé et mis en valeur ».

Le premier objectif de la section Environnement consiste à « Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal ». À l'échelle métropolitaine, un territoire protégé comprend les aires protégées inscrites au registre des aires protégées du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que des bois, corridors forestiers et milieux humides identifiés (ou en voie de l'être) comme étant d'intérêt métropolitain. Actuellement évalués à 9,6 % du territoire métropolitain, nous devons donc, collectivement, augmenter ce pourcentage de 7,4 %, ce qui représente plus de 30 000 hectares.

Le concept de la Trame verte et bleue du Grand Montréal propose enfin de « Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques » (objectif 3.5). Divers projets d'acquisition et de mise en valeur sont présentement en planification ou déjà réalisés contribuant ainsi à l'attractivité et la compétitivité du territoire métropolitain.

Vu que le fleuve constitue le principal moyen de transport du carburant transitant par les installations de la Corporation internationale d'avitaillement de Montréal, la recommandation de la Commission a donc pour objectif d'orienter les éventuels investissements en matière de protection environnementale vers un financement des organismes du milieu afin d'acquérir et de protéger des milieux naturels riverains. Ces projets contribueraient ainsi aux objectifs métropolitains de protection de l'environnement.

Demeurant disponible pour toute question supplémentaire, veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.



Michel Allaire, coordonnateur
Service Environnement